

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

GRAND COGNAC

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

3 puits : Ile Domange n°1, 2, 3
Captages autorisés

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la station d'Ile Domange située sur la commune d'Angeac-Charente.

En juillet 2018, mis en service d'un traitement pour éliminer les pesticides.

Communes de l'unité de

distribution : 10564 habitants

ANGEAC CHARENTE

BELLEVIGNE (Eraville, Malaville, Nonaville, Touzac, Viville)

BIRAC

BONNEUIL

BOUTEVILLE

CHAMPMILLON

CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

GRAVES- SAINT- AMANT

HIERSAC

MOSNAC

MOULIDARS

SAINT SIMEUX

SAINT SIMON

VIBRAC

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

GRAND COGNAC

UNITÉ DE DISTRIBUTION :

ILE DOMANGE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 27,5 °F

Eau moyennement dure

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,13 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50 mg/l

Conforme.

Teneur moyenne= 15,8 mg/l et Teneur maximale = 22,2 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total

Non conformité en **métolachlore ESA** mais la teneur maximale observée (0,65 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 510 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Pas de risques sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses

SELENIUM

Limite de qualité = 10 µg/l

Conforme

Teneur moyenne= 6,2 µg/l et Teneur maximale=7,7 µg/l

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019